

Checklist des photos – Accessibilité Handicap Cibformation

1. Entrée du bâtiment

- Entrée de plain-pied
- Porte suffisamment large pour un fauteuil roulant (≥ 90 cm)
- Pour l'accessibilité des locaux aux PMR : « Les normes handicapées imposent des dimensions de porte d'entrée spécifiques. Ainsi, les portes doivent avoir une largeur minimum de 900 mm afin de permettre le passage d'un fauteuil roulant, avec un passage de 830 mm lorsque le vantail est ouvert à 90° ».



2. Stationnement

- Place de parking



3. Circulation intérieure

- Couloirs larges ($\geq 1,20$ m)
- Absence d'obstacle au sol (tapis, seuils, câbles...)
- Éclairage suffisant et homogène



4. Salle(s) de formation

- Espaces dégagés permettant la circulation d'un fauteuil roulant
- Tables à hauteur standard
- Chaise avec accoudoirs disponible



5. Sanitaires adaptés

- Toilettes
- Lavabo accessible

